



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Mairie de Bonnée



Sommaire

1.	AVANT PROPOS	3
2.	DEFINITIONS	3
3.	PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
4.	RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET SOUS TRAITANT	4
5.	LA COLLECTE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.....	4
6.	LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES.....	5
7.	LE PARTAGE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES	11
8.	LES DURÉES DE CONSERVATION DE DONNÉES.....	12
9.	LES MESURES DE SÉCURITÉ	12
10.	LES TRANSFERTS DE DONNÉES HORS UNION EUROPÉENNE.....	12
11.	VOS DROITS SUR VOS DONNÉES.....	13
12.	MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE.....	13



1. AVANT PROPOS

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

La protection des données personnelles est l'une de nos préoccupations majeures. La politique de confidentialité s'inscrit dans un contexte juridique marqué par le Règlement Européen sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), applicable depuis le 25 mai 2018 et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ainsi, la présente politique de protection des données a pour but de vous présenter :

- Le responsable de traitement des données à caractère personnel
- La manière dont sont collectées et traitées vos données
- Vos droits concernant l'utilisation de vos données personnelles
- Les destinataires à qui vos données sont transmises

Cette politique de confidentialité est complémentaire aux mentions légales présentes sur le site internet.

2. DEFINITIONS

Promis, vous allez avoir l'esprit plus clair !

Une **Donnée Personnelle** (ou Donnée à caractère personnel) est toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, c'est-à-dire permettant de l'identifier directement (ex., le nom et le prénom) ou indirectement (ex., les cookies, le numéro de téléphone).

Une **personne concernée** est une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par le biais d'une ou plusieurs Données à caractère personnel traitées par la mairie de Bonnée.

Un **traitement de données personnelles** est toute opération ou ensemble d'opérations (automatisées ou non) appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, comme : la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la transmission de données (...)

Le **Responsable de traitement** détermine les finalités (les objectifs du traitement) et les moyens des traitements.

Le **Sous-traitant** traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement et sous ses instructions.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Des obligations juridiques nous en avons !

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la collecte et le traitement de vos données personnelles respectent les principes suivants :

- **Licéité, loyauté et transparence** : la collecte et le traitement des données personnelles ne peuvent reposer que sur une base légale définie au préalable (exécution d'un contrat, obligation légale, consentement, intérêt légitime, préservation des intérêts vitaux) ;
- **Finalités limitées** : la collecte et le traitement des données personnelles sont réalisés pour répondre à un ou plusieurs objectifs définis ;



- **Minimisation de la collecte et du traitement de données** : seules les données strictement nécessaires à la bonne exécution des objectifs poursuivis sont collectées ;
- **Conservation des données limitée dans le temps** : le responsable de traitement est dans l'obligation de définir des durées de conservation concernant les données personnelles traitées ;
- **Intégrité et confidentialité des données collectées et traitées** : le responsable de traitement s'engage à garantir l'intégrité et la confidentialité des données collectées.

4. RESPONSABLE DE TRAITEMENT ET SOUS TRAITANT

Nous sommes responsables de vos données !

En tant que **responsable de traitement**, la mairie de Bonnée s'engage à respecter les obligations issues du Règlement et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel. Conformément à l'article 32 du RGPD, nous mettons en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles pour assurer la protection de vos données personnelles.

En tant que **sous-traitant**, la mairie de Bonnée s'engage à traiter les données à caractère personnel du client qu'autant que cela s'avère nécessaire pour l'exécution du contrat conclu. La mairie de Bonnée s'engage à suivre les instructions écrites du client, conformément à l'article 28 du RGPD.

5. LA COLLECTE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Que savons-nous sur vous ?

Dans le cadre de nos différentes activités, vous nous transmettez un certain nombre d'informations à votre sujet dont certaines sont de nature à permettre de vous identifier (« données personnelles »). C'est le cas notamment lorsque vous naviguez sur notre site, lorsque vous complétez des formulaires afin de bénéficier d'un service ou d'une aide.

La nature et la qualité des données personnelles collectées à votre sujet varient selon les relations que vous entreprenez avec la mairie de Bonnée. Les principales sont les suivantes :

- **Données d'identification** : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale ou électronique, ainsi que toute information fournie par vous dans le cadre de votre demande de contact et le cas échéant, le contenu du message, ainsi que toute information communiquée ultérieurement lors de vos échanges avec la mairie de Bonnée.
- **Données de la vie personnelle** : habitudes de vie, situation familiale, nombre d'enfants.
- **Données de la vie professionnelle** : emploi, fonction, lieu de travail, compétences.
- **Données financières** : données bancaires, un RIB, des ressources, un salaire.
- **Données de localisation** : coordonnées GPS, géolocalisation véhicule ou téléphone, badges bâtiments, télépéages, etc.
- **Données de connexion** : Adresse IP, historique de connexion.
- **Données sensibles** : nous pouvons collecter des données sensibles vous concernant, telles que des données de santé (pathologie, traitement, état psychique par exemple), des données judiciaires (mesures de protection, condamnations pénales, jugements, ...) ou des données de handicap. Ces données sont strictement nécessaires à notre activité.
- **Données hautement personnelles** : nous pouvons collecter votre numéro de sécurité sociale lorsqu'il est nécessaire à la réalisation de sa mission (réalisation de démarches administratives pour votre compte, établissement de fiches de paye, ...).



La mairie de Bonnée veille à ce que la collecte de vos Données à caractère personnel soit pertinente, adéquate, non excessive et strictement nécessaire à ses activités.

Vous êtes informés que certaines informations sont indispensables pour bénéficier de nos services (par exemple, lorsque vous remplissez un formulaire de collecte, ces informations sont signalées par un astérisque). A défaut de nous les communiquer, nous ne serons pas en mesure de vous faire bénéficier des services concernés.

6. LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Pourquoi collectons-nous vos données ?

Nous collectons vos données personnelles pour des finalités déterminées et sur différents fondements juridiques.

Dans le cadre de la **gestion de notre site internet**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">procéder à des analyses d'audience ou réaliser des statistiques (si accord)vous contacter lorsque vous remplissez le formulaire de contact	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelleDonnées de connexion	Consentement	Le consentement des utilisateurs au dépôt des cookies est conservé 6 mois.
<ul style="list-style-type: none">contrôler et améliorer notre site Internetsécuriser nos sites Internet/applications et assurer notre et votre protection contre la fraude		Intérêt légitime	Vos données de navigation sur notre site internet sont conservées pour une durée maximale de 13 mois.

Dans le cadre de notre **mission de sécurité publique**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">contrôler la sécurité de la commune avec un dispositif de vidéoprotection installé sur la voie publique	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie personnelleDonnées de localisationDonnées sensibles éventuelles en fonction des images	Mission d'intérêt public	Les images de vidéosurveillance sont conservées maximum 1 mois.



Dans le cadre de la **gestion des formalités administratives**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
<p>Nous utilisons vos données afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• gérer les actes d'état civil (mariage, PACS, déclaration de décès, reconnaissance anticipée...)• tenir à jour les registres d'état civil (naissance, mariage, décès).• rendre public votre future union sur les bans, afin que toute personne puisse s'y opposer• gérer les demandes de duplicata livret de famille et les demandes de changement de nom	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sur la vie professionnelle• Données sur la vie personnelle	Mission d'intérêt public	<p>Les dossiers d'actes sont conservés 50 ans.</p> <p>Les registres d'état civil sont conservés en double exemplaire, le double est déposé au Tribunal de Grande Instance et est conservé pendant 75 ans avant le versement aux archives départementales.</p> <p>Les demandes d'actes sans suite ou non abouties sont conservées 1 an.</p>
<ul style="list-style-type: none">• prendre en compte les demandes de parrainage civil et mettre à jour un registre• délivrer un diplôme	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sur la vie professionnelle	Mission d'intérêt public	<p>Le registre de baptêmes civils est conservé selon les dispositions légales en matière d'archives publiques.</p> <p>Les demandes de baptême sont conservées 1 an.</p>
<ul style="list-style-type: none">• assurer la gestion des titres de concessions du cimetière communal (gérer et réserver les concessions, gérer les demandes des ayants-droits, tenir et mettre à jour le registre des inhumations...)• gérer le dossier administratif des personnes inhumées, gérer les demandes d'ouverture de caveaux et la vente des caveaux	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sur la vie personnelle	Mission d'intérêt public	<p>Les titres de concessions sont conservés 30 ans puis sont archivés selon les dispositions légales en matière d'archives publiques.</p> <p>Les dossiers de demandes de titre de concessions sont conservés 10 ans.</p>

Dans le cadre de la **gestion des élections communales, départementales, régionales, présidentielles, européennes**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
<p>Nous utilisons vos données afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• tenir un Répertoire Électoral Unique• établir et tenir à jour la liste électorale générale• gérer les opérations électorales : distribution des cartes d'électeurs et de la documentation, gestion des procurations• gérer les inscriptions sur les listes électorales et les feuilles d'émergence	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification	Obligation légale	<p>Les listes électorales générales sont conservées.</p> <p>Tous autres documents relatifs aux élections sont conservés 3 ans.</p>



Dans le cadre du **développement économique**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin : <ul style="list-style-type: none">d'assurer la gestion de l'accueil municipal et de vous rediriger vers le service concerné	<ul style="list-style-type: none">Données d'identification	Intérêt légitime	3 mois
<ul style="list-style-type: none">gérer les demandes de déclaration de chiens dangereux de catégorie 1 ou 2 et délivrance du permis de détention de chien dangereux	<ul style="list-style-type: none">Données d'identification	Obligation légale	15 ans
<ul style="list-style-type: none">vous délivrer une attestation d'accueil lorsque vous accueillez tout étranger non européen moins de 3 mois en France.	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie personnelleDonnées financières	Mission d'intérêt public	5 ans
<ul style="list-style-type: none">gérer les demandes de vente au déballage dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public.gérer les demandes de domiciliation de réception de courrier à l'adresse communalegérer les demandes d'autorisation de piégeage des espèces classées nuisibles sur le département et diffusion de l'information sur le tableau d'affichage.	<ul style="list-style-type: none">Données d'identification	Mission d'intérêt public	Les demandes de vente au déballage et les demandes de domiciliations sont conservées 1 an. Les demandes d'autorisation de piégeage sont conservées 3 ans à compter de la fin de l'autorisation.
<ul style="list-style-type: none">gérer les demandes de subventions effectuées par les associations et financer des actions spécifiques pour le fonctionnement général de l'association	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées financières	Mission d'intérêt public	10 ans
<ul style="list-style-type: none">prendre en compte et gérer les demandes de vente de boissons temporaires lors de manifestation	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelle	Mission d'intérêt public	Les demandes de débit de boisson temporaire sont conservées 1 an.
<ul style="list-style-type: none">tenir et mettre à jour le fichier population notamment lorsqu'un nouvel arrivant s'installe sur la commune ou en cas de changement d'adresse lors d'une ouverture ou fermeture de compteur d'eau	<ul style="list-style-type: none">Données d'identification	Mission d'intérêt public	Les données sont conservées et mises à jour régulièrement.
<ul style="list-style-type: none">gérer les inscriptions au concours des maisons fleuries	<ul style="list-style-type: none">Données d'identification	Intérêt légitime	1 an



Dans le cadre de notre **mission de recensement**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nos agents recenseurs préparent et réalisent la collecte de vos données pour les transférer à l'INSEE afin de : <ul style="list-style-type: none">recenser la population sur le territoire et établir des statistiques	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelle	Mission d'intérêt public	1 mois puis les données sont transférées à l'INSEE.
<ul style="list-style-type: none">gérer les inscriptions à la journée citoyenneté défense et délivrer l'attestation de journée citoyenneté défense	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelle	Mission d'intérêt public	5 ans

Dans le cadre de **l'action sociale et santé**, le Centre Communal d'Aides Sociales (CCAS) de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">gérer les dossiers de demandes d'aides socialesassurer le versement des prestations sociales légales et facultativesvous faire bénéficier de la téléassistancegérer la distribution des colis de fin d'annéegérer l'obligation alimentaire	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelleDonnées financièresDonnées sensibles	Mission d'intérêt public	Les dossiers de demandes d'aides sociales sont conservés 5 ans. Les dossiers d'aides alimentaires sont conservés 2 ans.
<ul style="list-style-type: none">prendre en compte et gérer les dossiers d'attribution de logements sociauxgérer l'attribution des logements d'urgence	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelleDonnées financièresDonnées sensibles	Mission d'intérêt public	5 ans Le dossier principal de logements sociaux est conservé par le bailleur.



Dans le cadre de la **gestion des baux communaux**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">• gérer les réservations de location de salles communales• d'assurer l'état des lieux et la remise des clés• gérer la facturation des locations	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données financières	Exécution d'un contrat	Le planning de réservation est conservé 1 an. Les demandes de locations de salles et les fiches d'état des lieux sont conservées 10 ans.
<ul style="list-style-type: none">• gérer les contrats de location des baux communaux (conclusion du bail, état des lieux, suivi des paiements des loyers, charges et dépôts de garantie et assurer la gestion du contrat en cas de résiliation ou expiration du bail)	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sur la vie professionnelle• Données sur la vie personnelle• Données financières	Exécution d'un contrat	Les contrats sont conservés 5 ans à compter de la fin du contrat et 30 ans en cas de contentieux. Les données de facturation sont conservées 10 ans.

Dans le cadre de l'**aide à la population**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">• gérer les inscriptions des personnes vulnérables au registre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)• tenue et mise à jour du registre• organiser et anticiper des situations dangereuses pour assurer la protection et la mise en sécurité de la population	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sensibles	Mission d'intérêt public	1 an
<ul style="list-style-type: none">• gérer les inscriptions des personnes vulnérables sur le registre du Plan canicule• mettre en place des mesures en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid...)• tenue et mise à jour du registre du plan canicule	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification• Données sensibles	Obligation légale	1 an



Dans le cadre de la **gestion de l'urbanisme et l'aménagement du territoire**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">de vous accompagner dans la construction d'un dossier, en cas de modification et d'accusé réception de votre demandegérer les demandes de permis de construire, de démolir et d'aménagementdélivrer les certificats d'urbanismegérer les demandes de déclarations de projet de travaux et de déclaration d'intention de commencement de travaux	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées de localisation	Mission d'intérêt public	Les registres sont archivés selon les dispositions légales et réglementaires en matière d'archives publiques. Les certificats d'urbanisme sont conservés 3 ans. Les dossiers de permis refusés sont à conserver 5 ans et 10 ans si c'est en matière d'énergie renouvelable.
<ul style="list-style-type: none">d'être informé de votre intention de vendre ou d'obtenir une déclaration d'intention d'aliéner un bien lorsque celui-ci se situe en zone de préemption	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées financières	Obligation légale	Les registres sont archivés selon les dispositions légales et réglementaires en matière d'archives publiques. Les formulaires des déclarations d'intention d'aliéner sans suite sont conservés 5 ans.
<ul style="list-style-type: none">permettre la consultation de la matrice cadastraletenir et mettre à jour le cadastre	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées de localisation	Mission d'intérêt public	A conserver

Dans le cadre de la **gestion des eaux et de l'assainissement**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">gérer les demandes d'ouverture, de changement et fermeture de compteur d'eauassurer le suivi des contrats d'abonnementtenir à jour la liste des abonnés	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées financières	Mission d'intérêt public	10 ans

Dans le cadre du **recrutement**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">gérer les demandes en cas de recrutementgérer les candidatures en cas d'offre d'emploigérer les entretiens avec les candidats	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie professionnelleDonnées sur la vie personnelleDonnées financièresDonnées sensibles	Exécution de mesures précontractuelles	2 ans à compter du dernier contact avec le candidat sur consentement de ce dernier



Dans le cadre de la **diffusion de l'information et d'actualités de la commune**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">diffuser des informations sur votre union, la naissance, le mariage ou le décès de votre défunt	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées sur la vie personnelle	Consentement	Le bulletin municipal est conservé 1 an puis archivé selon les dispositions légales.

Dans le cadre de la **mission de l'Association Foncières de Remembrement**, la mairie de Bonnée utilise notamment les données personnelles comme suit :

Finalités	Données personnelles collectées	Fondement juridique	Durée de conservation
Nous utilisons vos données afin de : <ul style="list-style-type: none">d'assurer l'entretien des chemins et des fossés	<ul style="list-style-type: none">Données d'identificationDonnées de localisation	Consentement	Les données sont conservées 5 ans puis archivées.

7. LE PARTAGE DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

On ne les transmet pas à n'importe qui !

La mairie de Bonnée s'engage à ne transmettre vos données personnelles qu'aux seules personnes habilitées en interne et aux tiers autorisés, en vertu de dispositions légales, tels que :

- L'administration fiscale,
- Les organismes de sécurité sociale,
- Les administrations de la justice, de la police et de la gendarmerie,
- Les huissiers de justice.

Nous pouvons également être amenés, lorsque cela est strictement nécessaire à la réalisation de nos services, à partager vos données à nos prestataires auxquels nous faisons appel pour réaliser un ensemble d'opérations et tâches, en notre nom, telles que :

- Hébergement de notre base de données ;
- La gestion de notre parc informatique ;
- La mise en conformité au Règlement sur la Protection des Données Personnelles.

Nous nous engageons à vérifier et garantir le respect de leur conformité au regard du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

Hormis aux destinataires cités ci-dessus, ainsi qu'aux Elus municipaux (dans le cadre de la gestion de certains services administratifs et de la gestion du CCAS notamment de l'organisation du Conseil d'Administration), nous ne transmettrons jamais vos données sans avoir obtenu votre consentement préalable ou lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle, ou pour l'exécution de notre mission d'intérêt public. En outre, ne leur sont communiqués que les informations dont ils ont besoin pour la réalisation du service. Il leur est également demandé de ne pas utiliser les données pour des finalités autres que celles initialement prévues. Nous mettons tout en œuvre pour nous assurer que ces tiers préservent la confidentialité et la sécurité de vos données.

Nous ne vendons pas vos données.



8. LES DURÉES DE CONSERVATION DE DONNÉES

Et oui, vos données personnelles ont aussi une durée de vie !

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle nous les collectons, afin de répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales (cf. [article 6](#)).

Les durées de conservation varient en fonction de plusieurs facteurs, tels que :

- Les besoins des activités de la mairie de Bonnée
- Les exigences contractuelles
- Les obligations légales
- Les recommandations des autorités de contrôle

9. LES MESURES DE SÉCURITÉ

Nous prenons et prendrons toujours soin de vos données !

La mairie de Bonnée s'engage à protéger les données personnelles que nous collectons, ou ce que nous traitons, contre toute perte, destruction, altération, accès ou divulgation non autorisée.

Nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles pour assurer un niveau de protection des données adéquat par rapport à la nature et la finalité des traitements.

Ainsi, conformément à l'article 32 du RGPD relatif à la sécurité des traitements la mairie de Bonnée a mis en place :

- Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et services de traitement ;
- Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

10. LES TRANSFERTS DE DONNÉES HORS UNION EUROPÉENNE

Un voyage bien organisé !

La mairie de Bonnée s'efforce de conserver les données personnelles en France, ou du moins au sein de l'Espace Économique Européen (EEE). Toutefois, il est possible que les données que nous recueillons lorsque vous utilisez nos services soient transférées dans d'autres pays, par exemple si certains de nos prestataires sont situés en dehors de l'Union Européenne.

En cas de transfert de ce type, nous garantissons que le transfert est effectué :

- Soit vers un pays assurant un niveau de protection adéquat, c'est-à-dire un niveau de protection équivalent à ce que les réglementations européennes exigent ;
- Soit qu'il est encadré par des clauses contractuelles types ;
- Soit qu'il est encadré par des règles internes d'entreprise.



11. VOS DROITS SUR VOS DONNÉES

Vous avez toutes les cartes en main !

Sur les données à caractère personnel que nous collectons/traitons, vous pouvez exercer les droits suivants :

- **Droit d'accès** : Vous pouvez, à tout moment, accéder à vos données personnelles que nous détenons sur vous.
- **Droit de rectification** : Vous pouvez formuler une demande afin de compléter ou de procéder à une correction ou une clarification de vos informations personnelles.
- **Droit de suppression** : Vous pouvez également nous demander la suppression de vos données personnelles.
- **Droit d'opposition** : Vous conservez, à tout moment, le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre des activités menées par notre entreprise en ce qui concerne les traitements de vos données.
- **Droit à la limitation** : Vous pouvez revendiquer la limitation du traitement futur de vos données à caractère personnel sous certaines conditions.
- **Droit à la portabilité** : Dans certaines conditions, vous pouvez recevoir directement toutes les données personnelles vous concernant que vous nous avez fournies ou demander que celles-ci soient transmises à un autre responsable de traitement, dans un format structuré.
- **Un droit de définir le sort de vos données après votre mort** et de choisir que nous communiquions (ou non) vos données à un tiers que vous aurez préalablement désigné (*Loi pour une République Numérique – [en savoir plus](#)*).

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits sur simple demande auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de la mairie de Bonnée, à l'adresse suivante : dpo.mairie-bonnee@orange.fr ou à : 4 Route d'Ouzouer - 45460 Bonnée

Lorsque vous nous transmettez une demande d'exercice de droit, il vous est demandé de préciser autant que possible le périmètre de la demande, le type de droit exercé, le traitement de données personnelles concerné, et tout autre élément utile, afin de faciliter l'examen de votre demande. En outre, en cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Si vous estimez, après avoir nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés ([CNIL](#)).

12. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

La présente politique sera revue en fonction des évolutions des textes. Il est recommandé de la consulter régulièrement sur ce site internet.

(Mise à jour le 16/11/2023).